



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 4 Mars 2022 par voie électronique
PV N. 29

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S - MM. LATOUR M. – HALLOT JF - TALABOT F - M. OSMAN C

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

Le tableau des montées et descentes est à retrouver dans la rubrique « Documents » puis « Documents à télécharger ». Il est à noter que pour cette saison de transition, suite aux directives fédérale de revenir à l'état des compositions des poules d'avant Covid, il n'y aura qu'une seule montée par poule, toutes divisions confondues.

Reports J 21 et J 22 et décalage des ¼ de finales des coupes.

Un point a été fait sur les rencontres en retard sans date, à ce jour 9 rencontres sont concernées.

Un autre point sera fait lors de la réunion de la commission du 22 mars pour un éventuel report des 2 dernières journées J 21 et J 22 (sont concernés les championnats D2 à D5).

DEPARTEMENTAL 1

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Poule B** : Rencontre **N. 50107.1 La Roche l'abeille / JS Lafarge 2** du 20/02/22.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Le club de La Roche l'Abeille sera débité de la somme de 19 euros pour feuille de match non informatisée.

DEPARTEMENTAL 2

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**
- Poule B** : Rencontre N. 50216.2 **Limoges Mayotte FC / Boisseuil FC** du 20/03/22. Suite à l'accord des 2 clubs, la commission fixe la rencontre le **dimanche 13 mars à 15h** au stade de Buxerolles.

DEPARTEMENTAL 4

- Poule E** : Rencontre N. 50798.2 **Rochechouart OC 2 / FC Chaillac Saillat** du 27/02/22. Vu le mail reçu du club de Rochechouart le 26/02/22 notifiant de son forfait, La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :
 - **Rochechouart OC 2 : 0** (- 1 pt) / **FC Chaillac Saillat : 3** (3 pts)

Le club de Rochechouart OC sera débité de la somme de 75 € pour son **2^{ème} forfait** en championnat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

Coupe Haute vienne :

- Rencontre **Boisseuil FC / Limoges Roussillon** du 13/02/22. Suite à la décision de la commission des Litiges et Contentieux rendue le 23/02/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de Limoges Roussillon (pv n°16), la commission se conforme à cette décision et **dit l'équipe de Boisseuil Fc qualifiée pour le prochain tour.**

- Rencontre **FC Pays Arédiens / RSC St Priest Taurion du 12/02/22.** Suite à la décision de la commission des Litiges et Contentieux rendue le 23/02/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de RSC St Priest Taurion (pv n°16), la commission se conforme à cette décision et **dit l'équipe de FC Pays Arédiens qualifiée pour le prochain tour.**

Rencontres en retard à jouer (16^{ème}):

- **JS Lafarge / CS Feytiat** le samedi 19 mars à 20h.
- **Boisseuil FC / AS Nexon** le dimanche 20 mars à 15h.
- **Limoges Sporting Val / AFP Limoges** le dimanche 17 avril à 15h.

Challenge des Réserves :

- Rencontre **ANF 87 2 / AS Nexon 2** du 13/02/22. Suite à la décision de la commission des Litiges et Contentieux rendue le 23/02/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de l'AS Nexon 2 (pv n°16), la commission se conforme à cette décision et **dit l'équipe de ANF 87 2 qualifiée pour le prochain tour.**

Programme des coupes : (sous réserves de modifications)

- 1/8^{ème} de finale Coupe Haute Vienne : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 29 mars à 18h (en présence des clubs concernés).

- 1/8^{ème} de finale Challenge des réserves : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Challenge du District (Tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.
- Challenge Georges Var (2^{ème} tour) : 16, 17 et 18 avril. Tirage au sort le mardi 22 mars à 18h.

Les clubs désireux recevoir une ½ finale de la coupe de la Haute vienne sont priés de faire acte de candidature auprès du district par mail, au plus tard le 15 mars.

Au 4 mars, candidatures reçues : JA Isle, AS Chateauneuf Neuvic, FC Pays Arédiens, ASPTT Limoges.

Prochaine réunion le mardi 8 mars.

Le Président
SISSAOUI Mounir

La Secrétaire de séance,
Sophie GARESTIER